

AU CŒUR DE LA CITÉ THERMALE DE CHÂTEL-GUYON
VENEZ TESTER VOTRE CONCEPT OU GAGNER EN VISIBILITÉ



ART, BIEN-ÊTRE, DÉCORATION, ÉPICERIE SÈCHE, MODE, LOISIRS...

VOTRE BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

UN EMPLACEMENT
STRATÉGIQUE À
LOYER MODÉRÉ

27 M²

280€ TTC/MOIS,

70€/SEMAINE

Location de 2 semaines minimum à 3 mois maximum

Ouverture requise les samedis

**DISPONIBLE DÈS
MAINTENANT**

04 Avenue Baraduc
63120 Châtel-Guyon



RLV
RIOM LIMAGNE
& VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

 Châtel Guyon



Association pour la Promotion
de Riom et de son territoire

RENSEIGNEMENTS AU 06-63-15-24-56

Objet de la consultation : La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV – 31 communes – 68 000 habitants) et l'Association pour la promotion de Riom et de son territoire mettent à disposition un espace de vente et d'exposition situé à un emplacement stratégique sur commune de Châtel-Guyon.

Il s'agit d'une boutique « éphémère », destinée à tester un concept sur une courte période, proposer un produit saisonnier, présenter une nouvelle collection, créer un contact direct avec ses clients, exposer ses œuvres, etc.

La configuration des lieux (absence de point d'eau) ne permet pas d'envisager certaines activités, notamment alimentaires. Les activités directement concurrentes aux commerces physiques environnants sont par ailleurs à éviter.

Nature du contrat/bail : convention d'occupation précaire

L'occupant ne peut pas sous-louer ou prêter les lieux mis à disposition, en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit. Le local peut toutefois être partagé entre différents exposants dès lors que chaque exposant, ainsi que la description précisent des articles et prestations vendues, figurent de manière détaillée dans la demande de réservation. L'exploitant doit s'astreindre à ouvrir notamment les samedis.

Date de début : postérieure au 19 Juin 2023

Durée : convention d'une durée de 2 semaines et jusqu'à 3 mois signée avec APR
Les locations se déroulent du lundi au lundi (installation le lundi et restitution des clés le lundi).

Redevance : 280€ TTC/Mois, 70€/Semaine

La mise à disposition de la boutique comprend la fourniture en électricité.

Procédure : mise en concurrence ayant pour objet la sélection d'un prestataire pour occuper la boutique éphémère en vue d'exploiter une activité compatible avec le local.

Pièces à fournir pour confirmer la réservation :

- extrait Kbis datant de moins de 3 mois (ou équivalent : D1...),
- chèque d'acompte de 60 € (encaissé à l'installation)
- dépôt de garantie de 150 € ((chèque non encaissé sauf si état des lieux de sortie défavorable)
- et/ou : extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers,
- et/ou : extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- attestation d'assurance Responsabilités Civiles Professionnelle en cours de validité
- copie recto verso carte identité ou passeport de la personne responsable
- tout document mettant en valeur l'entreprise et/ou ses produits

Renseignements et réservation au 06 63 15 24 56 (Pôle Attractivité – RLV)

Une visite des lieux est obligatoire avant de pouvoir confirmer la réservation.